



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

Tél. : (819) 585-3397 poste 224 / Téléc.: (819) 585-4949

Courriel: urbanisme@chute-saint-philippe.ca

Préalables pour les demandes de permis de construction, d'agrandissement, ou de transformation

Construction ou agrandissement

Toute demande de permis de construction ou d'agrandissement doit être présentée à l'inspecteur en bâtiments sur un formulaire fourni à cet effet par la municipalité, dûment rempli et signé, et être accompagné des informations suivantes :

- a) le genre de travaux à effectuer, l'utilisation actuelle de la construction ou de l'ouvrage et celle qui en sera faite;
- b) un plan d'implantation exécuté à une échelle appropriée du ou des bâtiments sur le ou les terrains sur lesquels on projette de construire, indiquant les renseignements pertinents suivants :
 - L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie (si pas cadastré, doit l'être);
 - La localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment projeté et des bâtiments existants sur le même terrain, s'il y a lieu;
 - Les distances entre chaque bâtiment, existant ou projeté, et les limites du terrain ainsi que des bâtiments entre eux, si nécessaire;
 - La distance par rapport à un lac ou à un cours d'eau, s'il en existe à moins de 30 mètres;
 - La situation du terrain par rapport à un chemin public ou privé conforme;
 - Le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement et des allées d'accès, s'il y a lieu;
 - La localisation de la fosse septique, de l'élément épurateur et de la source d'alimentation en eau potable;
 - La localisation et le pourcentage d'espace vert ou naturel du terrain lorsque le règlement 139 article 6.2 relatif au zonage exige l'aménagement ou la conservation d'espace vert ou naturel;
- c) les plans complets du bâtiment montrant les quatre faces de ce dernier avec les mesures et l'élévation des quatre faces, la subdivision et l'affectation des pièces, l'emplacement des issues et des fenêtres, la localisation et les dimensions des solives et des fermes de toit type et résistance thermique des isolations et tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension du projet. **Ces plans doivent être dessinés à une échelle exacte** et reproduits par un procédé indélébile;
- d) les dimensions, le type de fondation et de semelle;
- e) les revêtements extérieurs utilisés et finition de la toiture;
- f) le niveau de la base du rez-de-chaussée par rapport à la rue, dans le cas d'un nouveau bâtiment principal (élévation totale);
- g) une évaluation du coût probable des travaux et la durée prévue;

- h) les autorisations requises en vertu d'autres lois ou règlements relevant des autorités municipales, provinciales et fédérales, s'il y a lieu, principalement le permis d'installation septique et la déclaration ou l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), lorsque le terrain est situé en zone agricole désignée;
- i) le type et la capacité de l'installation septique.

Implantation de la construction

Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal, le titulaire du permis doit fournir un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, comprenant la pose de repères en vue de l'implantation de la construction ou de l'agrandissement.

Une demande concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment avec fondation permanente situé sur un terrain affecté par une zone inondable réglementée ou par une zone sujette à mouvement de sol, doit être accompagnée d'un plan préparé par un arpenteur-géomètre, localisant la cote d'inondation. Si la construction est prévue à proximité d'un talus situé à moins de 30 mètres de la ligne des hautes eaux d'une rivière, le plan doit localiser le talus et préciser sa hauteur.

Transformation

Toute demande de permis de transformation doit être présentée à l'inspecteur en bâtiments sur un formulaire fourni à cet effet par la municipalité, dûment rempli et signé, et être accompagné des informations suivantes :

- a) le genre de travaux à effectuer, l'utilisation actuelle de la construction ou de l'ouvrage et celle qui en sera faite;
- b) les matériaux utilisés;
- c) les plans complets de la subdivision du bâtiment et de l'affectation des pièces, l'emplacement des issues et des fenêtres, les fondations, la localisation et les dimensions des solives et des fermes de toit et tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension du projet. Ces plans doivent être dessinés à une échelle exacte et reproduits par un procédé indélébile.



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

Tél. : (819) 585-3397 poste 224 / Téléc.: (819) 585-4949

Courriel : urbanisme@chute-saint-philippe.ca

Bâtiment principal : Construction Agrandissement Transformation
(Coût du permis : 50 \$)

Bâtiment accessoire : Construction Agrandissement Transformation
(Coût du permis : 25 \$ ou 50 \$)

PROPRIÉTAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

DEMANDEUR

Cochez si même que propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

ADRESSE OÙ LES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS

Adresse : _____

Matricule : _____

Cadastre : _____

Superficie du terrain : _____ m²

Terrain affecté par une bande riveraine : Oui Non

Terrain affecté par une zone inondable : Oui Non

Terrain affecté par une zone à mouvement de sol : Oui Non

Terrain affecté par une zone agricole : Oui Non

CONSTRUCTION / AGRANDISSEMENT / TRANSFORMATION PROJÉTÉE – DÉTAILS

Pour un bâtiment principal :

Fondation Oui Non Type : _____

Semelle : largeur : _____ épaisseur : _____

Nombre d'étages incluant sous-sol : _____

Superficie au sol : _____ m²

Superficie de l'étage le plus haut : _____ m²

Façade - largeur : _____ Arrière - largeur : _____

Côté gauche - largeur : _____ Côté droit - largeur : _____

Hauteur (sol au pignon) : _____

Balcon avant : dimensions: _____ et superficie : _____

Balcon arrière : dimensions _____ et superficie : _____

Nombre de chambres à coucher : _____

Pente du toit : _____

Revêtement du toit : _____

Revêtement des murs : _____

Distance :

Ligne arrière : _____ Emprise de rue : _____

Ligne latérale droite : _____ Ligne latérale gauche : _____

De la ligne des hautes eaux : _____

Un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre doit être fourni si construction ou agrandissement.

Pour un bâtiment accessoire :

Garage : dimensions : _____ et superficie : _____

Abri d'auto : dimensions : _____ et superficie : _____

Autre, spécifier : _____

dimensions : _____ et superficie : _____

Fondation Oui Non Type : _____

Semelle : largeur : _____ épaisseur : _____

Façade - largeur : _____ Arrière - largeur : _____

Côté gauche - largeur : _____ Côté droit - largeur : _____

Hauteur (sol au pignon) : _____

Pente du toit : _____

Revêtement du toit : _____

Revêtement des murs : _____

Isolé Oui Non

Description de l'ossature, plancher, murs et toit : _____

Distance :

Ligne arrière : _____ Emprise de rue : _____

Ligne latérale droite : _____ Ligne latérale gauche : _____

De la ligne des hautes eaux : _____

Un plan ou un croquis doit être fourni.

CONCEPTEUR DES PLANS

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire Entrepreneur licencié Gestionnaire de projet

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

RBQ : _____ # entreprise Qc (NEQ) : _____

MISE EN GARDE : RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Les travaux devront être faits selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur lors de la réalisation des travaux. Il devra prendre un soin particulier à respecter, s'il y a lieu, toutes les marges AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES. LUI SEUL SERA RESPONSABLE, UNE FOIS LE PERMIS ÉMIS ou L'AUTORISATION ACCORDÉE.

Tout changement dans les travaux autorisés, qu'ils soient entrepris ou non, quant à l'usage et/ou à l'occupation et/ou autre nécessité, requiert une nouvelle approbation.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU DEMANDEUR

Je _____, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Signature : _____

Date : ____ / ____ / 20____
 JJ MM

Faire parvenir le formulaire au bureau municipal, au 560 chemin des Voyageurs, ou par courriel urbanisme@chute-saint-philippe.ca ou par télécopieur 819 585-4949.

PROCURATION

Je, _____
(propriétaire)

propriétaire du _____
(adresse)

portant le matricule suivant : _____

autorise la personne suivante : _____
(personne autorisée)

- à déposer une demande de permis de construction / agrandissement / transformation pour l'adresse mentionnée ci-dessus;
- à signer et prendre possession du permis de construction / agrandissement / transformation pour l'adresse ci-dessus mentionnée.

Signature du propriétaire : _____

Date : ____ / ____ / 20____
 JJ MM